COMITÉ DE DÉFENSE
CONTRE LA TERREUR EN POLOGNE
ET DANS LES PAYS BALTES

Présidente : Mme **SÉVERINE**

SECRÉTARIAT : 12, Rue de la Grange-Batelière, PARIS (9e)
TÉLÉPHONE : PROVENCE 04-62

Nouvelle série N° 3 Paris, le 2I janvier I929

SOMMAIRE

EN POLOGNE

I°.- Fascistisation des tribunaux

Après le Coup d'Etat de Pilsudski, en mai I926, le parti fasciste mit la main sur l'armée et sur l'administration, en licenciant les officiers et fonctionnaires non fascistes. L'administration a été militarisée par la nomination de généraux et d'officiers à la plupart des postes importants.

Le parlement fut déchu de ses droits et prérogatives. Le "Décret" est placé au-dessus de la "loi". Il est vrai que la Chambre des Députés peut, par une loi, abolir les décrets présidentiels, mais il s'agit d'un droit purement théorique. Le Président de la République, un homme de paille de Pilsudski, a le droit, selon la nouvelle Constitution fasciste, de suspendre la session parlementaire pour une période de 3 mois. Dès que la Diète a voulu abolir le décret sur la presse, le Président de la République l'a envoyée en vacances forcées. Comme le nombre des suspensions est illimité, le même procédé est employé jusqu'à ce que la Diète cède.

Après avoir baillonné l'opinion publique, réduit à néant le rôle du Parlement, Pilsudski s'attaque maintenant aux pouvoirs judiciaires.

Un décret présidentiel, qui est entré en vigueur le Ier janvier 1929, suspend l'inamovibilité des juges pour une période de 2 ans. Pendant cette période, le gouvernement pourra licencier, mettre en disponibilité et déplacer les juges. La Diète protesta, mais pour éviter la suspension de la session, au lieu de voter l'abolition du décret, elle le suspendit seulement pour une période d'une année. Mais le gouvernement ne céda pas. Devant la commission juridique du Sénat, le Ministre de la Justice, M.Car, déclara que la décision de la Chambre des Députés devait rester caduque, le décret étant déjà entré en vigueur. Le Sénat, qui ose encore moins que la Chambre s'exposer à la fureur du "Maréchal", considéra cette explication comme suffisante et repoussa la loi d'ajournement votée par la Diète.

Le gouvernement commence dès maintenant à faire usage de ses nouvelles prérogatives. Le Ministre de la Justice a mis en disponibilité le Conseiller de la Cour de Cassation, Ladislas Seyda. M.Seyda s'exposa à la vengeance des fascistes en manifestant sans crainte son opinion, en disant notamment que les décrets du Président de la République sont contraires à la Constitution et aux lois. Il s'opposa à la nomination de M.Car aux fonctions de Commissaire Electoral Central, pendant les élections à la Diète, considérant cette nomination comme illégale.

Le député socialiste M.Liberman, interpella le Ministre sur l'affaire Seyda, et l'accusa d'avoir agi par vengeance personnelle ou par ordre. Le ministre donna la réponse suivante:" C'est vrai, nous vivons dans de telles conditions que nous sommes obligés de nous conformer aux ordres de Pilsudski".

Pour justifier la mise en disponibilité du Conseiller Seyda, le Ministre produisit un discours fait aux étudiants en Droit, et incrimina le passage suivant:

"L'Enseignement du Droit joue pour l'Etat un rôle primordial. Les jurisconsultes ont toujours, et partout, joué un rôle éminent dans la vie des Etats. Mais, chez nous, aucun jurisconsulte n'est membre du gouvernement. Monsieur le Ministre de la Justice lui-même n'est pas un juriste".

Le ministre ajouta qu'il n'est pas possible de tolérer un juge professant des idées pareilles !

Si le gouvernement ne recule pas devant l'attaque contre la Cour Suprême, qui jouit d'une haute autorité, la mainmise sur les tribunaux de première instance et les justices de paix sera effectuée avec une rapidité inouie. Déjà, on parle de 300 déplacements, mises en disponibilité et licenciements de magistrats.

Pilsudski, à l'instar de Mussolini, prépare la "fascistisation" du pouvoir judiciaire en Pologne

2°.- Grève de la faim à Myslonice

Les brimades exercées contre les prisonniers politiques les obligent à recourir à leur seule et dernière arme : la grève de la faim.

Déjà, depuis plus d'un mois, les prisonniers de Myslonice étaient en lutte quotidienne contre l'administration pénitentiaire, qui les provoquait en défendant la distribution des vivres, en refusant l'envoi des colis , en défendant d'écfire des lettres à la famille, sauf une par semaine en présence d'un garde-chiourme qui, aussitôt la lettre écrite, enlevait l'encre et le papier.

Le 4 janvier, le directeur de la prison jeta au cachot un des prisonniers pour un motif futile. Les emprisonnés manifestèrent leur indignation par des chants et des cris révolutionnaires. Le directeur appela la police qui frappa brutalement et passa à tabac plusieurs prisonniers.

Pour protester les 54 prisonniers politiques de Myslonice déclarèrent la grève de la faim. Le 13 janvier, après 9 jours de lutte 27 prisonniers continuaient encore la grève. On les nourrissait par force à l'infirmerie de la prison. Déjà à ce moment, plusieurs d'entre eux se trouvaient dans un état très grave.

3°.- L'oppression des minorités

Nous communiquons les nouvelles sur la répression qui continue en Russie Blanche et en Ukraine Occidentale.

Les faits cités par nous ci-dessous se rapportent à la période de la première quinzaine du mois de décembre. Les journaux et les agences polonais les ont passés sous silence. Ils n'ont pu nous parvenir qu'avec un grand retard.

Dans un village du district de Nowogrodek, des inconnus ont assassiné le provocateur célèbre de la "Défensive" polonaise (Ochrana) Moroz. Pour venger son collaborateur, la police procéda à plus de 100 arrestations des anciens membres et sympathisants de la "Hromada", dissoute en 1927 par Pilsudski.

Les arrêtés ont été battus et torturés.

Dans le district de Molodeczno, le 27 novembre, la police arrêta deux paysans de Wolozyn : Georges Alexandrowicz et André Bielko, sous l'accusation de tentative d'assassinat sur la personne d'un agent provocateur. Les arrêtés ont été battus et martyrisés parce qu'ils ne voulaient pas signer un procès-verbal inventé de toutes pièces par la police. A bout de forces, après plusieurs jours de tortures, les malheureux signèrent tout ce que la police exigeait.

En se basant sur "l'interrogatoire" de Bielko et d'Alexandrowicz, la "Défensive" arrêta 15 paysans connus pour leurs idées avancées, détestés par la police, mais contre lesquels, jusqu'à présent, l'Ochrana polonaise n'a pu trouver aucun prétexte d'arrestation.

Dans le palatinat de Bialystok, la police annonce qu'elle a liquidé, à la fin de l'année passée, I8 cellules communistes - ce qui doit équivaloir à une centaine d'arrestations

En Galicie orientale, la répression sévit aussi de plus belle.

La population ukrainienne possédait une forte organisation sportive "Sitch" qui comptait plus de 200 sections locales. L'organisation exercait surtout son activité dans les villages, en créant différentes sections sportives. Le gouvernement polonais considérait cette organisation comme fort dangereuse. Depuis plusieurs années, elle était persécutée. Dans le courant de l'année I928, les autorités administratives ont dissous successivement toutes les sections de "Sitch". La dernière section, qui existait encore par miracle, près de Leopol dans le village de Horbacze, fut supprimée ces jours derniers. Il ne reste plus rien de la "Sitch". Les exercices sportifs sont définitivement interdits aux ukrainiens, comme dangereux pour la sûreté de l'Etat polonais.

Après la dissolution de la "Sitch", vint le tour des organisations des pompiers volontaires. La majorité des villages ukrainiens se compose de chaumières en bois, avec des toits de paille. Les incendies se déclarent facilement et dévastent les villages. Pour la défense contre le feu, la population a créé de nombreuses sociétés de pompiers volontaires appelés "Luhy". Le gouvernement considéra que les "Luhy" constituent un grave danger pour la domination polonaise. Par mesure administrative, les palatins effectuèrent la dissolution des sociétés des pompiers. Dans certaines localités, les haches des pompiers furent saisies comme "armes interdites". Les paysans ukrainiens n'ont plus le droit de se défendre contre les ravages des incendies.

Si on prend en considération que les associations culturelles ukrainiennes, comma la "Proswita" et les bibliothèques de village sont interdites, qu'on supprime systématiquement les établissements de l'enseignement privé, que les partis politiques, à l'exclusion de ceux qui soutiennent Pilsudski, sont illégaux, on voit que la Pologne fasciste considère comme dangereuse pour sa domination toute forme d'organisation du peuple ukrainien.

Les paysans, les ouvriers, les intellectuels ukrainiens ne peuvent plus se grouper légalement. Les autorités polonaises n'admettent pas que la population des territoires occupés se groupe sous quelque forme que ce soit.

4°.- Le Secours aux emprisonnés est un crime

Après de nombreuses arrestations et condamnations pour l'organisation du secours aux prisonniers politiques, nous avons un fait nouveau à noter. A Grodzisk, près de Varsovie, l'ouvrière Kaczynska fut arrêtée et inculpée de menées subversives, parce qu'elle faisait des collectes pour acheter et envoyer des vivres aux prisonniers politiques. Suivant la jurisprudence des tribunaux, Kaczynska peut être condamnée à 2 ou 3 ans de prison, pour le seul crime de s'être montrée humanitaire.

5°.- Le fascisme assassin

Près de Zolkiew (Galicie Orientale) un conflit surgit entre les exploitants des forêts et les paysans qui charriaient les bois coupés.

Les exploitants ne payent que 11 zlotys par charrette. Les paysans demandaient I8 zlotys. Le staroste (sous-préfet) du district fixa le prix à I2 zlotys.

Les paysans du village de Batiaticze refusèrent d'accepter cette décision,et firent grève. Comme le chemin conduisant à la gare passe par Batiaticze, les grévistes ne laissaient pas passer les jaunes avec leurs charriots. Ils se placaient sur la route et barraient le passage. Les entrepreneurs appelèrent la police. Comme les grévistes ne cédaient pas, certains se couchant même sur le chemin, sans avertissement préalable, la police fit usage des armes. 6 paysans, entre autres Wasil Zabra, membre de l'union des paysans ukrainiens "Selrob", ont été tués sur place. 20 autres ont été grièvement blessés.

----- ooo -------

Pendant un meeting organisé le 6 janvier à Créchanowrec par le parti socialiste juif "Poalè-Sion", les réactionnaires juifs voulaient empêcher de parler les orateurs.

Pendant la bagarre qui s'en suivit, un assistant, M.Jeger a été grièvement blessé. Transporté à l'hôpital de Bialystok, il expira quelques heures après.

6°.- Procès monstre contre les paysans blanc-russiens

Le 11 février commencera devant la Cour d'Appel de Varsovie le procès des membres du Parti Communiste de la Russie Blanche, condamnés en première instance à des peines allant jusqu'à I2 années de prison.

Sur I33 accusés, 54 interjetèrent appel. Pour soutenir l'accusation, le gouvernement a délégué le procureur Zubelenrcz qui occupait la place du ministère public en première instance.

7°.- L'"Entre-Aide Paysanne" dissoute par Pilsduski

Sur le territoire du Palatinat de Lublin, existait une organisation paysanne, groupant quelques milliers de paysans pauvres et moyens, appelée "Entre-Aide Paysanne".

Dans le courant du mois de décembre I928, elle fut dissoute; la police opérant de nombreuses perquisitions chez les adhérents et chez les sympathisants. Aux militants les plus actifs, on intente un procès pour avoir organisé, ou pour avoir adhéré à un groupement qui se donne pour but"l'abolition du régime politique et social existant".

8°.- Exploits de la censure

La sévèrité de la censure polonaise tourne parfois au ridicule.

Toute la Pologne se rappelle encore l'évènement de la confiscation du "Manifeste Communiste" et du mandat d'arrêt contre Marxet Engels "probablement juifs" en qualité d'auteurs de cet "écrit subversif.

Nous avons à noter un nouvel exploit de ce genre. Une firme polonaise "Torbert-Film" a tourné un film, d'après le roman célèbre en Pologne de l'écrivain juif Opatszu. L'action se passe au temps de l'insurrection polonaise contre la Russie. Il décrit la vie de la population israëlite. Les rabbins juifs protestèrent contre certaines scènes du film. La censure a eppelé en qualité d'expert,un grand rabbin,qui ordonna de nombreuses coupures, comme immorales ou contraires à la religion. Entre autres fut coupée une scène pendant laquelle un jeune juif embrasse sa fiancée, parce que le Talmud défend de s'embrasser avant le mariage.

Le gouvernement fasciste pour s'assurer la collaboration du clergé, même juif, cède devant toutes ses exigences, même les plus extravagantes.

------ ooo -------

A Lodz, les journaux publièrent la nouvelle d'un petit incident intéressant une personnalité de la police. Sur la demande de la Défensive, les I2 journaux quotidiens, édités à Lodz ont été confisqués. On n'épargna même pas les agences du parti gouvernemental. A la suite de cet exploit de la censure, une ville de 500.000 habitants a été privée de journaux pendant une demi-journée.

EN LITHUANIE

I°.Contre les Jeunesses

D'après un décret du gouvernement lithuanien, toutes les organisations et associations doivent modifier leurs statuts, de telle sorte que les personnes âgées de moins de 2I ans ne puissent être admises qu'avec la permission de leurs parents ou du directeur scolaire, voire de l'Université. Le décret s'applique à toutes les organisations de jeunes gens et aux associations sportives.

Il n'est pas nécessaire de souligner que ce décret vise exclusivement les organisations prolétariennes des jeunesses révolutionnaires, a pour but d'entraver l'activité des jeunes dans leurs propres organisations, et aussi de mettre la jeunesse prolétarienne dans l'impossibilité de travailler dans l'intérêt de sa classe, en adhérant aux organisations des adultes (partis, syndicats).

[illegible] Sécurité de la caserne

La sécurité de la caserne [illegible]

Toute la Pologne se rappelle encore l'[illegible] du "Manifeste Communiste" [illegible] contre Marx et Engels [illegible] écrit subversif.

[illegible]

Le gouvernement [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

EN LETTONIE

I°.- Grève générale de la faim

Le 5 décembre, la grève de la faim fut déclenchée dans les prisons de Lettonie. Les prisonniers politiques réclament la pleine amnistie et l'abolition de la loi, dite de Kerenski. La grève générale a commencé dans la prison centrale de Riga où 442 prisonniers politiques sont actuellement incarcérés. Elle a été suivie immédiatement à la prison de prévention contenant 75 prisonniers politiques. Suivant les dernières nouvelles, les prisonniers politiques des villes de province se sont joints à la grève.

Il y a quelques semaines, la fraction ouvrière et paysanne au Sejm a présenté un projet de loi pour une amnistie générale aux prisonniers politiques. Sur une motion des fractions social-démocrate et bourgeoises, le projet a été renvoyé à une commission.

La commission a bien travaillé. La plupart des délits politiques que visait le projet, ont été rayés. Le reste a été ensuite rayé au cours des trois lectures de la loi devant le Sejm. Rien n'est resté de l'amnistie, si ce n'est la mise en liberté des cambrioleurs, des petits voleurs, des fonctionnaires d'Etat condamnés à des peines disciplinaires, et, en ce qui concerne les délits politiques, seules les condamnations de presse d'importance minime.

Dans de nombreuses villes de Lettonie, des réunions de masse ont été organisées, où on a réclamé l'adoption du projet de loi sur la pleine amnistie, soumis par la fraction ouvrière et paysanne. A Riga, toutes les réunions et manifestations de protestation ont été rigoureusement interdites, en vertu d'un décret du Ministre de l'Intérieur. Toutes les tentatives des ouvriers pour organiser une réunion ont été rendues impossibles par les interventions de la police.

La loi de Kerenski, dont l'abolition est réclamée par les prisonniers politiques, qui font actuellement la grève de la faim, a été promulguée par le gouvernement provisoire, spécialement pour les fonctionnaires tzaristes. En vertu de cette loi, on pouvait opérer, à cette époque, l'arrestation de certaines personnes, sans la moindre preuve justifiant des accusations concrètes. Cette loi est actuellement appliquée exclusivement contre les ouvriers révolutionnaires qui, de cette manière, peuvent être jetés en prison pour de longues années. En outre, cette loi sert au bannissement des membres des organisations ouvrières de gauche. Quiconque n'éxécute pas immédiatement l'ordre des autorités de quitter le pays, est arrêté sur le champ et maintenu en prison tant qu'il ne se déclare pas prêt à quitter "volontairement" la Lettonie.

2°.- Suicide d'un prisonnier

D'après les journaux de Riga, le prisonnier politique, S.Samoiloff, s'est pendu dans la prison centrale. Samoiloff était bien connu dans le mouvement syndical de Riga. Il était détenu pour participation aux troubles du 22 août. Samoiloff á été rédacteur du journal communiste "Kolokol".

Tout indique que les conditions épouvantables, qui règnent dans les pénitentiers de Riga, ont poussé Samoiloff à cet acte désespéré.

3°.- Suppression d'organisations

En vertu d'une décision du tribunal de Riga, l'organisation "Darba lauschu kulturas beedriba" (Association culturelle des travailleurs) a été interdite, et les scellés apposés sur le local, par la police. "Etant donné, prétend la police, qu'il s'agit d'une organisation qui remplace les syndicats de gauche interdits ces temps derniers".

A Transduna également, l'association culturelle a été interdite par voie administrative jusqu'à, sentence définitive du tribunal. "L'Association sportive et culturelle des jeunesses travailleuses" a été également interdite.

Le numéro du journal "Darbs un maise " (Travail et Pain) qui a paru dans les premiers jours qui suivirent Noel, a été confisqué suivant une ordonnance du ministère public à Riga, "son contenu étant hostile à l'Etat et son caractère séditieux".